

CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSEDION À UN CADRE SUPÉRIEUR

CANDIDATURE INTERNE : INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE (CADRE MOYEN) Session 2026-2027

Le département Recrutement et Sélection (DPRS) organise un concours pour la promotion par accession à un cadre supérieur, à savoir du cadre de base vers le cadre moyen.

1. QUEL EST LE NOMBRE DE PLACES VACANTES ?

Cette année, les emplois sont proposés dans les trois régimes linguistiques (néerlandophones, francophones et germanophones). Il faut toutefois noter que la formation ne sera dispensée qu'en français et en néerlandais.

Le nombre de places ouvertes lors de ce concours n'est pas encore déterminé.

Les candidats intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au **19 décembre 2025**.

2. QUAND AURA LIEU LA SÉANCE D'INFORMATION RELATIVE À CE CONCOURS ?

Une séance d'information à destination des candidats aura lieu **le 28 novembre 2025 à 10.00 heures via Teams**. Vous pouvez directement y accéder, sans inscription, en cliquant sur [ce lien](#).

3. QUI PEUT PARTICIPER AUX EXAMENS DE SÉLECTION ?

Pour pouvoir participer aux épreuves de sélection, les conditions suivantes doivent être remplies lors de la clôture des inscriptions:

- être membre du cadre de base avec au moins 3 ans d'ancienneté dans le cadre de base à la date du **19 décembre 2025**;
- ne pas avoir de dernière évaluation avec la mention finale « insuffisante » et ne pas avoir encouru de sanction disciplinaire lourde non effacée;
- le cas échéant, avoir acquis six années d'ancienneté de cadre après l'échec à la formation de base pour le cadre visé ou après une démission ou une réaffectation pour inaptitude professionnelle pour le cadre visé.

Remarques:

- Les candidats non retenus lors d'un concours antérieur peuvent à nouveau introduire une candidature ;

CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSEDION À UN CADRE SUPÉRIEUR

CANDIDATURE INTERNE : INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE (CADRE MOYEN) Session 2026-2027

- L'Art. 46.b) 6° de la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions diverses Intérieur prévoit qu'à partir de cette date, un candidat ne pourra plus s'inscrire au concours de promotion s'il a déjà échoué trois fois à la procédure de sélection pour la promotion par accession à un cadre supérieur. Cependant, les échecs antérieurs au 14 septembre 2021 dans l'ancienne procédure de sélection ne sont pas pris en compte.

4. PLANNING DES EPREUVES DE SELECTION

La sélection dans le cadre d'une procédure de promotion par accession à un cadre supérieur est organisée sous la forme d'un concours.

Les épreuves de sélection se dérouleront **de janvier à juillet 2026**.

Les candidats, lauréats des épreuves de sélection, classés en ordre utile commenceront, en principe, en **octobre 2026** leur formation de base d'une durée de 8 à 9 mois.

Il convient de noter que l'épreuve professionnelle n'a pas encore été planifiée à ce stade, le marché public relatif à son organisation étant toujours en cours de procédure.

La décision définitive concernant la fixation de la date devrait intervenir aux alentours de la mi-décembre 2025.

Sous réserve de toute évolution ultérieure du calendrier ou de la procédure en cours, il est à ce jour envisagé que ladite épreuve se tienne **entre le 20 et le 30 janvier 2026**.

Dès qu'une date aura été arrêtée de manière officielle, celle-ci sera communiquée sans délai à l'ensemble des candidats inscrits, par courrier électronique.

La liste des **matières à connaître** figure en annexe.

La partie « connaissance de la langue » sera évaluée à travers d'un test informatisé. Cette sous-épreuve sera organisée un jour différent de l'épreuve professionnelle. Une simulation de cette sous-épreuve est disponible sur le site www.jobpol.be -> « Je suis déjà un collègue » -> « Inspecteur de police » -> « Examen de promotion » -> « **Préparez-vous** ».

5. COMMENT PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription en le téléchargeant sur le site du service Recrutement et Sélection: www.jobpol.be -> « Je

CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSEDION À UN CADRE SUPÉRIEUR

CANDIDATURE INTERNE : INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE (CADRE MOYEN) Session 2026-2027

suis déjà un collègue » -> « Inspecteur de police » -> « Examen de promotion ».

6. QUE DOIT CONTENIR UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier d'inscription complet comprend les pièces suivantes :

- le formulaire d'inscription dûment rempli tant par le candidat que par son employeur qui doit attester:
 - de l'échelle de traitement dont bénéficie le candidat;
 - que le candidat possède une ancienneté dans le cadre de base de trois années au minimum ;
 - que le candidat a acquis six années d'ancienneté de cadre après l'échec à la formation de base pour le cadre visé ou après une démission ou une réaffectation pour inaptitude professionnelle pour le cadre visé;
 - que le candidat n'a pas encouru de sanction disciplinaire lourde non encore effacée;
 - que le candidat n'a pas d'évaluation avec la mention finale « insuffisant »;
- les documents éventuels permettant soit une dispense d'épreuve de sélection soit de formation (partielle ou totale).

La date ultime de rentrée des dossiers d'inscription **complets** est fixée au **19 décembre 2025**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu via selection@police.belgium.eu
